

Conseil national de la sécurité routière

Réunion du 1^{er} avril 2004 Synthèse des propositions de recommandations préparées par les commissions permanentes

23 mars 04

Créées en septembre 2003, les quatre commissions permanentes du CNSR (usagers, véhicules, infrastructures et connaissances) ont tenu de nombreuses réunions de travail qui leur ont permis de formuler pour la séance du 1^{er} avril 2004 un premier ensemble de neuf recommandations qui seront naturellement complétées dans les mois qui viennent au fur et à mesure de l'avancement des travaux de ces commissions.

Pour l'essentiel, ces recommandations portent sur les points suivants.

Pour améliorer les **connaissances** en matière d'accidentologie routière, il est proposé :

- d'harmoniser la définition de la gravité (tués et blessés sérieux) avec celle des autres pays européens,
- de mettre en place des Observatoires départementaux chargé en particulier de la mesure au niveau local des vitesses pratiquées et du port de la ceinture,
- d'encourager l'utilisation des enregistreurs de contexte.

Pour aider l'utilisateur à respecter les **limitations de vitesse**, il est proposé :

- de développer les limiteurs de vitesse, en généralisant l'offre et en promouvant leur utilisation dès la formation au permis de conduire,
- de renforcer la signalisation des limitations de vitesse.

Pour que les **infrastructures** apportent leur contribution à l'amélioration de la sécurité, il est demandé :

- la mise en place d'une certification-qualité des gestionnaires de réseaux routiers,
- des programmes pluriannuels de traitement des obstacles latéraux pour tous les gestionnaires de voirie et les concessionnaires de réseaux publics.

Enfin, il a été recommandé :

- de former et sensibiliser les entreprises au risque routier,
- de s'intéresser aux victimes et à leurs familles par la mise en place d'un accueil 24h/24 dans les hôpitaux et une révision de leurs modalités d'indemnisation.

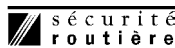
Dans le détail, ces propositions sont les suivantes :

1. L'amélioration des connaissances des accidents (fichier BAAC, PV, Réagir)

- harmoniser la définition de la gravité avec celle des autres pays européens ;
- progresser en matière d'exhaustivité des accidents légers ;
- faciliter l'accès aux procès verbaux ;
- créer des observatoires départementaux avec le concours des inspecteurs de REAGIR.

2. L'observation des comportements

- définir à moyen terme un programme de développement des connaissances ;
- engager très rapidement des programmes d'évaluation au niveau départemental ;
- améliorer la connaissance des actions de contrôles préventifs concernant l'alcool, de suivre la circulaire concernant les indulgences et de rationaliser les enquêtes d'opinion au niveau national.



Secrétariat : Observatoire national interministériel de sécurité routière

Arche de la Défense Paroi Sud 92055 la Défense Cedex

Téléphone : 01 40 81 80 42 Télécopieur : 01 40 81 80 99

✉ : Onisr.dscr@equipement.gouv.fr

3. L'enregistreur de contexte
 - généraliser aux flottes professionnelles les enregistreurs de contexte comportementaux¹ ;
 - accélérer les travaux engagés au niveau européen pour définir des normes techniques concernant les enregistreurs de contexte accidentologiques² afin qu'ils puissent devenir demain obligatoires sur tous les véhicules motorisés ;
 - engager, en parallèle, des études sur les conditions juridiques d'utilisation de ces enregistreurs de contexte.

4. L'aide au respect de la loi (limiteur de vitesse, avertisseur de non-port de la ceinture)
 - généraliser l'offre à tous les véhicules : voitures légères, motocyclettes, véhicules utilitaires ;
 - favoriser toutes formes d'actions (communication, promotion, utilisation au cours de la formation pour le permis de conduire, etc.) susceptibles d'encourager leur utilisation ;
 - améliorer l'ergonomie de ces outils.

5. La signalisation des limitations de vitesse
 - augmenter la fréquence d'implantation des panneaux de limitation de vitesse, en particulier lorsqu'elles sont différentes des limitations générales ;
 - permettre de coupler le panneau d'entrée d'agglomération avec celui de la limitation de vitesse à 50 km/h.

6. La certification qualité des réseaux routiers
 - s'agissant de la sécurité des infrastructures, mettre en place un système de certification-qualité des gestionnaires de réseaux reposant, dans un premier temps, sur le volontariat ;
 - engager une mise à jour du guide technique « la sécurité des routes et des rues ».

7. Le traitement des obstacles latéraux, « la route qui pardonne »
 - faire établir par les gestionnaires de voirie (Etat et collectivités locales) un programme pluriannuel de traitement des obstacles latéraux dangereux ;
 - faire éloigner progressivement les poteaux et équipements implantés trop près des voies des concessionnaires de réseaux publics (EDF - France Télécom) qui contribueraient ainsi à cet effort ;
 - engager d'actions d'information auprès du public pour faire comprendre la nécessité dans certains cas de supprimer les plantations d'alignement.

8. Le risque routier en entreprise
 - améliorer ou de mettre sur pied des statistiques exhaustives tant nationales que locales (bassin d'emplois, branches d'activité) ;
 - sensibiliser toutes les entreprises et administrations à la sinistralité routière dans le cadre de leurs activités ;
 - aider les entreprises en disséminant très largement l'expertise existante ;
 - encourager, faciliter, amplifier les formations spécifiques pour les principaux intéressés ;
 - encourager les entreprises ayant initié un programme de prévention.

9. L'aide aux victimes et à leurs familles
 - mettre en place un accueil 24h/24 dans les hôpitaux pour les victimes et leurs familles ;
 - revoir les modalités d'indemnisation des tiers payeurs afin que les victimes et leurs familles ne soient pas lésées.

¹ Les enregistreurs de contexte comportementaux conservent les informations en continu.

² Les enregistreurs de contexte accidentologiques conservent les dernières informations avant l'accident.